

CONSEIL D'ADMINISTRATION**Commission 4 (Développement et coopération)****Groupe de projet «Développement durable»****Groupe ad hoc sur la gestion des risques liés aux catastrophes****Document de l'Union postale universelle sur la politique et la stratégie en matière de gestion des risques liés aux catastrophes – Cadre international****Note du Bureau international**

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Objet	Références/paragraphes
Cadre d'action sur la gestion des risques liés aux catastrophes aux niveaux international et de l'UPU.	§§ 1 à 12
2. Décision attendue	
Prendre note du présent document et formuler tout commentaire jugé approprié.	§ 13

I. Objectifs

1. Le présent document vise à fournir des informations concernant l'approche de la gestion des risques liés aux catastrophes adoptée par l'ensemble des institutions des Nations Unies et à jeter les bases d'un cadre propre à l'UPU, qui prenne en considération les besoins du secteur postal.

2. Ce cadre de l'UPU adaptera au secteur postal les instruments internationaux pertinents en matière de gestion et de réduction des risques liés aux catastrophes, tels que le plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques liés aux catastrophes visant à renforcer la résilience (*United Nations Plan of Action on Disaster Risk Reduction for Resilience*) et le cadre d'action de Hyogo.

II. Contexte international et mesures pour la réduction des risques liés aux catastrophes

3. Il y a risque de catastrophe en cas d'interaction entre des aléas et des facteurs de vulnérabilité physiques, sociaux, économiques ou environnementaux. Le développement durable et la réduction des risques liés aux catastrophes sont des objectifs complémentaires et, si l'on veut relever les défis qui se profilent, il faut redoubler d'efforts afin de mettre en place au niveau des collectivités et au niveau national les capacités nécessaires pour gérer et réduire les risques. Pour répondre à ces besoins, les Nations Unies ont organisé la deuxième conférence mondiale sur la prévention des catastrophes à Kobe (Japon), en 2005. La conférence a fixé les trois buts stratégiques suivants:

- Tenir compte de façon plus efficace des risques de catastrophe dans les politiques, plans et programmes relatifs au développement durable à tous les échelons, en privilégiant la prévention, l'atténuation des effets, la préparation et la réduction de la vulnérabilité.
- Mettre en place, à tous les niveaux, notamment au niveau des collectivités, les institutions, mécanismes et capacités pouvant aider systématiquement à accroître la résilience face aux aléas, ou les renforcer s'ils existent déjà.
- Envisager systématiquement la réduction des risques aux stades de la conception et de l'exécution des programmes destinés à aider les collectivités frappées par une catastrophe à se préparer aux situations d'urgence, à y faire face et à se relever.

4. A l'issue de la deuxième conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, le cadre d'action de Hyogo a été adopté par 168 pays pour servir de feuille de route internationale sur la réduction des risques de catastrophe. Ce cadre établit les cinq priorités suivantes:

- Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide.
- Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide.
- Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux.
- Réduire les facteurs de risque sous-jacents.
- Renforcer la préparation aux catastrophes afin de pouvoir intervenir efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent.

5. L'objectif fixé par le cadre d'action de Hyogo de «réduire de manière substantielle les pertes (...) et les dommages subis (...) à cause des catastrophes [dans tous les pays]» nécessitera davantage d'efforts pour placer la réduction des risques de catastrophe au cœur d'un avenir durable et résilient. En 2013, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a pris les trois engagements ci-après afin d'intégrer la réduction des risques de catastrophe aux opérations et aux programmes mis en œuvre par le système des Nations Unies dans le cadre du plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques liés aux catastrophes visant à renforcer la résilience:

- Fournir une assistance rapide, coordonnée et de grande qualité à tous les pays où des pertes liées à une catastrophe menacent la santé et le développement de la population.
- Faire de la réduction des risques de catastrophe une priorité pour le système des Nations Unies et les organisations qui en font partie.
- Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe pour une meilleure résilience soit le point central des accords et des objectifs de développement au-delà de 2015.

6. La réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience sont essentiels pour tout projet de développement futur. La résolution A/RES/66/199 de l'Assemblée générale des Nations Unies exhorte le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies à faciliter l'élaboration d'un cadre de réduction des risques de catastrophe au-delà de 2015. Les consultations atteindront leur point culminant lors de la troisième conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui se tiendra en 2015 à Sendai (Japon), où un nouvel instrument sera adopté et soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies pour approbation.

III. Contexte de l'UPU

7. Le secteur postal a, lui aussi, déjà été gravement touché par des catastrophes et des aléas naturels. D'un autre côté, les postes peuvent jouer un rôle essentiel dans les interventions déclenchées suite à une catastrophe. Elles peuvent servir de point de distribution des fournitures d'urgence, coordonner les opérations d'aide d'urgence et les transferts de fonds dans les zones touchées et fournir des moyens de communication de base, notamment car elles connaissent bien les communautés qu'elles desservent.

8. Aujourd'hui plus que jamais, il faut intégrer aux activités menées par l'UPU dans le cadre des politiques de coopération au développement la planification de l'atténuation des effets d'une catastrophe, la garantie d'une intervention rapide et efficace ainsi que l'amélioration de la résilience.

9. Dans ce contexte, le Congrès de Doha 2012 a adopté la recommandation C 64/2012 (Initiatives pour l'étude des mesures à adopter dans les domaines du développement durable et de la coopération au développement, en vue de renforcer la capacité de résistance des organisations postales en cas de catastrophe majeure). Sur la base de cette recommandation, le Groupe ad hoc sur la gestion des risques liés aux catastrophes a été créé en été 2013, sous l'égide du Groupe de projet «Développement durable» de la Commission 4 du Conseil d'administration. Dix-huit Pays-membres ont rejoint ce groupe ad hoc. Celui-ci a examiné la question de la création d'un cadre de l'UPU relatif à la gestion des risques liés aux catastrophes.

IV. Proposition de cadre politique intégré de l'UPU et mise en œuvre

10. Le cadre d'action de Hyogo appelle les organisations internationales à engager les tâches ci-après dans la limite de leur mandat, de leurs priorités et des ressources dont elles disposent:

- S'engager sans réserve à appuyer et mettre en œuvre la stratégie internationale de prévention des catastrophes et coopérer à la promotion d'approches intégrées de l'édification de nations et de collectivités résilientes face aux catastrophes.
- Renforcer les capacités dont le système des Nations Unies dispose globalement pour aider les pays en développement sujets aux catastrophes à réduire les risques de catastrophe par une coordination et des moyens appropriés et définir et appliquer les mesures voulues pour évaluer périodiquement les progrès qu'ils auront accomplis.
- Déterminer les mesures propres à permettre d'aider les pays en développement sujets aux catastrophes à mettre en œuvre le présent cadre d'action, veiller à ce que ces mesures soient intégrées, selon qu'il convient, dans les secteurs d'activité scientifique, humanitaire et de développement de chaque organisation ainsi que dans leurs politiques, programmes et pratiques et à ce que des fonds suffisants soient consacrés à leur application.
- Aider les pays en développement sujets aux catastrophes à mettre sur pied des stratégies ainsi que des plans d'action et des programmes nationaux pour réduire les risques de catastrophe et à renforcer leurs capacités institutionnelles et techniques dans ce domaine.
- Intégrer les mesures destinées à appuyer la mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo dans les mécanismes de coordination pertinents.
- Coopérer, en collaboration étroite avec les réseaux et programmes en place, à la collecte de données et à l'établissement de prévisions cohérentes sur le plan mondial concernant les aléas naturels, les facteurs de vulnérabilité et les risques ainsi que les conséquences des catastrophes à tous les échelons.
- Aider les pays touchés en leur apportant, à leur demande, les secours internationaux appropriés en temps voulu et de façon coordonnée et conformément aux principes directeurs convenus en matière de secours d'urgence et de coordination des opérations.
- Renforcer les mécanismes internationaux afin d'aider les Etats frappés par les catastrophes durant la phase de transition qui doit les conduire à un relèvement matériel, social et économique durable et de réduire les risques pour l'avenir.
- Renforcer le programme de formation interinstitution à la gestion des catastrophes déjà en place et l'adapter, selon une conception stratégique commune aux différentes institutions et dans un cadre de gestion des risques couvrant la prévention, la préparation, l'intervention et le relèvement.

11. Le plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques liés aux catastrophes visant à renforcer la résilience exhorte les organisations des Nations Unies à adopter des politiques et des stratégies et à mobiliser des ressources afin d'accroître le niveau d'engagement de chaque organisation en faveur de la réduction des risques de catastrophe pour renforcer la résilience, à contribuer à la stratégie internationale de prévention des catastrophes et à mettre en œuvre le cadre de réduction des risques de catastrophe au-delà de 2015.

12. Pour être pertinent et efficace, le cadre de l'UPU relatif à la gestion des risques liés aux catastrophes doit tenir compte à la fois du cadre d'action de Hyogo et du plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques liés aux catastrophes visant à renforcer la résilience, comme le montre le tableau ci-dessous:

<i>Engagement des Nations Unies</i>	<i>Priorité de l'UPU</i>	<i>Mesures mises en œuvre par l'UPU</i>
1. Fournir une assistance rapide, coordonnée et de grande qualité à tous les pays où des pertes liées à une catastrophe menacent la santé et le développement de la population	1. Promouvoir le cadre de gestion des risques liés aux catastrophes dans le secteur postal	1.1 Mise en œuvre d'une coordination systématique avec des équipes des Nations Unies dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe/des activités d'urgence 1.2 Adoption de la recommandation C 64/2012 lors du Congrès de Doha 1.3 Création du Groupe ad hoc sur la gestion des risques liés aux catastrophes en 2013
2. Faire de la réduction des risques de catastrophe une priorité pour le système des Nations Unies et les organisations qui en font partie	2. Intégrer la réduction des risques de catastrophe au programme de l'UPU relatif au développement	2.1 Intégration du cadre de gestion de l'UPU relatif aux risques de catastrophe aux activités de coopération au développement de l'Union 2.2 Intégration de la gestion des risques liés aux catastrophes à la Stratégie postale d'Istanbul 2017–2020 2.3 Amélioration de la coopération entre l'UPU et les autres organisations internationales
3. Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe pour une meilleure résilience soit le point central des accords et des objectifs de développement au-delà de 2015	3. Intégrer la sensibilisation/ la mise en œuvre du programme international sur la réduction des risques de catastrophe	3.1 Soutien à la communauté de l'UPU (opérateurs désignés, UPU et autres parties prenantes) grâce à l'intégration des activités de réduction des risques de catastrophe au programme de développement au-delà de 2015 3.2 Cadre de l'UPU relatif à la gestion des risques liés aux catastrophes pour contribuer à la stratégie internationale de prévention des catastrophes et à la mise en œuvre du cadre de réduction des risques de catastrophe au-delà de 2015
<i>Priorité du Cadre d'action de Hyogo</i>	<i>Priorité de l'UPU</i>	<i>Mesures mises en œuvre par l'UPU</i>
4. Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide	4. Encourager et soutenir les Pays-membres pour faire de la réduction des risques de catastrophe une priorité	4.1 Elaboration de directives 4.2 Amélioration de la surveillance et évaluation des efforts de chaque Pays-membre 4.3 Promotion de la coopération entre les opérateurs désignés et les autorités nationales/locales

<i>Priorité du Cadre d'action de Hyogo</i>	<i>Priorité de l'UPU</i>	<i>Mesures mises en œuvre par l'UPU</i>
5. Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide	5. Encourager les Pays-membres à déterminer la nature et l'étendue des risques en analysant les aléas potentiels et en évaluant les conditions de vulnérabilité et les capacités existantes	<p>5.1 Elaboration de directives et création d'un outil d'évaluation</p> <p>5.2 Amélioration des structures afin de mettre à profit l'expérience des Pays-membres et de partager l'information</p> <p>5.3 Amélioration de l'utilisation des systèmes d'adressage reposant sur un système d'information géographique en tant qu'outils de détection et d'évaluation des risques de catastrophe et de préparation à ces risques</p> <p>5.4 Etude d'une possibilité de contribution à la conception d'un système d'alerte précoce</p>
6. Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux	6. Diffuser des connaissances et des informations pertinentes sur les aléas, la vulnérabilité et les capacités; renforcer et adapter le programme interinstitutionnel de formation à la gestion des risques de catastrophe déjà en place	<p>6.1 Mise à disposition d'un projet de formation et d'outils/de supports de formation à la gestion des risques couvrant la prévention, la préparation, l'intervention et le relèvement</p> <p>6.2 Amélioration des structures afin de mettre à profit et de partager l'expérience des Pays-membres en matière de gestion des risques de catastrophe</p> <p>6.3 Organisation d'ateliers dans chaque région pour développer une bonne compréhension de la gestion des risques liés aux catastrophes</p> <p>6.4 Amélioration de l'utilisation du système d'information d'urgence (EmIS) pour partager les informations sur les situations d'urgence entre les Pays-membres</p> <p>6.5 Amélioration de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour la gestion des risques liés aux catastrophes</p>
7. Réduire les facteurs de risque sous-jacents	7. Encourager les Pays-membres à faire connaître l'impact environnemental des activités postales et à rendre l'infrastructure du réseau postal plus résiliente	<p>7.1 Amélioration des structures afin de mettre à profit et de partager l'expérience des Pays-membres en matière de gestion des risques de catastrophe</p> <p>7.2 Inventaire des émissions de gaz à effet de serre dans les Pays-membres de l'UPU</p> <p>7.3 Echange de bonnes pratiques environnementales</p> <p>7.4 Encouragement des Pays-membres à faire connaître l'impact environnemental des activités postales et à rendre l'infrastructure du réseau postal plus résiliente</p>
8. Renforcer la préparation aux catastrophes afin de pouvoir intervenir efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent	8. Encourager et aider les Pays-membres à préparer un plan d'urgence et un plan pour la continuité des opérations	<p>8.1 Elaboration de directives et de formations dans les domaines de la préparation et de l'intervention pour les Pays-membres de l'UPU</p> <p>8.2 Amélioration de la coordination de l'UPU en matière d'intervention et d'aide à la reprise du service postal après une catastrophe</p> <p>8.3 Création de normes de sécurité postale définissant les conditions de sécurité matérielle et procédurale minimales applicables aux installations vitales du réseau postal</p>

<i>Priorité du Cadre d'action de Hyogo</i>	<i>Priorité de l'UPU</i>	<i>Mesures mises en œuvre par l'UPU</i>
		<p>8.4 Création d'un fonds d'urgence et de solidarité qui permette de répondre rapidement et efficacement aux demandes d'aide d'urgence et d'aider les Pays-membres touchés à rétablir les services</p> <p>8.5 Elaboration de propositions visant à garantir la viabilité financière du fonds d'urgence et de solidarité</p>

V. Décision attendue

13. Le groupe ad hoc est invité à prendre note du présent document et à formuler tout commentaire jugé approprié.